

UAAB17 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

Pour l'année L3 de licence, il est nécessaire de justifier d'un an d'expérience professionnelle (équivalent temps plein) avec des missions de niveau Bac+2 (sous forme d'activité rémunérée ou de stages).

Si cette expérience n'est pas dans le domaine du diplôme, un stage de 3 à 6 mois dans la spécialité sera exigé.

Cette expérience professionnelle devra faire l'objet d'un [rapport d'activité](#) comprenant une description argumentée des compétences acquises par le candidat lors de ses différents postes, l'une des expériences dans le domaine du diplôme devant être détaillée de façon plus approfondie (les modalités de rédaction de ce rapport sont exposées dans le fichier téléchargeable sur cette page ou envoyées sur demande auprès du responsable).

Mis à jour le 01-09-2021



Code : UAAB17

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

15 crédits

Responsabilité nationale :

EPN07 - Chimie Vivant Santé /

Marie-Christine MOREL

FOURCADE